

Conférence invitée lors des Journées Santé-Travail du Cisme 2013

La cohérence des actions de prévention en entreprise

En introduction de la troisième session des Journées Santé-Travail, le professeur Damien CRU, chercheur associé au Laboratoire d'Ergonomie et d'Epidémiologie en Santé au Travail et Ancien Professeur associé à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA), a posé la question de la cohérence des actions de prévention en entreprise, afin d'améliorer l'efficacité et la pérennité de celles-ci, en les termes ci-dessous.

La réforme engagée en 2002 trouve, selon le professeur CRU, son sens dans le développement des actions de prévention en entreprises. C'est à cette aune que l'on peut apprécier les résultats des efforts entrepris sur tous les registres de la pluridisciplinarité, de la gouvernance, de la qualité, de l'élaboration des projets de Service... Il a jugé pertinent de s'y arrêter dans sa conférence et de s'interroger sur les actions menées, de plusieurs points de vue.

Pour le Professeur CRU, il convient d'abord de se demander en quoi les actions actuellement déployées s'inscrivent dans ce qu'il y a de mieux des

actions passées. Car toutes les modalités d'action ne sont pas à redécouvrir et les médecins du travail et les Services ont su, depuis longtemps, mener des actions en milieu de travail, dans le cadre du tiers temps.



Le professeur Damien CRU, au JST 2013.

Puis, il s'est demandé en quoi les Services ont innové dans les actions en milieu de travail, avec la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, le développement d'action concertées d'un établissement à plusieurs établissements d'une même entreprise, ou

d'une entreprise à un secteur d'activité.

Enfin, le Professeur CRU s'est interrogé sur la manière d'assurer la cohérence des actions du Service sur plusieurs plans, en interne comme aux yeux des adhérents. Comment tenir dans la pratique l'unité du champ de la santé au travail face à l'empilement des missions confiées aux Services par le législateur, comment garder la cohérence de l'ensemble ?

La référence aux Plans National et Régional Santé et Travail, l'analyse des besoins des entreprises adhérentes, l'élaboration du projet de Service par la CMT, la signature des conventions d'objectifs, autant d'actes qui marquent la volonté d'éviter la dispersion.

Mais, pour lui, la cohérence de l'action se construit dans la durée par l'organisation de la concertation entre les différents acteurs du Service sous forme de staffs réguliers et préparés, où se présentent et se discutent les actions passées et les projets et où s'affinent dans ces échanges les pratiques de chacun des métiers. ■

Les MEEP, un nouvel outil à destination des préventeurs

Des matrices emploi-expositions harmonisées nationalement construites par le groupe ASMT-FMP

Le site Internet des Fiches Médico Professionnelles ([www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org)), animé par un des groupes ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) du CISME constitué de médecins du travail et d'IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels), propose, en accès libre, des fiches de métiers, de nuisances et de prévention à destination des préventeurs en Santé au travail ; et depuis quelques jours, un nouvel outil : les MEEP (Matrices Emploi-Expositions Potentielles).

En effet, face à l'absence de matrices emploi-expositions partagées nationalement, et aux demandes répétées et pressantes des SSTI pour que le Cisme conçoive un tel outil, le groupe ASMT FMP et le Pôle Médico-Technique du Cisme ont entrepris l'élaboration de matrices emploi-expositions, réalisées à partir de l'extraction des

Fiches Médico-Professionnelles, en utilisant la nomenclature du Thésaurus des Expositions Professionnelles (TEP).

Les premières MEEP (Matrices Emploi-Expositions Potentielles) ont été mises en ligne et sont accessibles sur le site [www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org).

Ces matrices proposent, pour chaque métier, le(s) code(s) PCS-ESE, ainsi qu'une liste des expositions professionnelles potentielles, regroupées par catégories (agent biologique, agent physique, facteur biomécanique, facteur organisationnel relationnel et éthique, lieu et local, outil et équipement, produit ou procédé industriel, substance minérale ou roche, substance ou agent chimique), en utilisant le vocabulaire du Thésaurus Harmonisé des Expositions Professionnelles, créé en partenariat avec des représentants de la CNAM-TS, de l'INRS, de l'Anses, des

Centres de Consultation de Pathologies Professionnelles (CCPP), des Centres Anti-Poison (CAP), de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), du CISME, et de la MSA.

Parallèlement, les MEEP seront prochainement mises à disposition des éditeurs de logiciels, au format Excel, avec les codes du Thésaurus des Expositions Professionnelles, afin que chaque utilisateur les retrouve dans le logiciel utilisé dans son SSTI, et soit aidé, entre autres, dans la mission de traçabilité des expositions professionnelles. ■

